

Lettre du représentant Duquesnoy, en mission près l'armée du Nord, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans le département du Nord, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794)

Ernest Dominique François Joseph Duquesnoy

Citer ce document / Cite this document :

Duquesnoy Ernest Dominique François Joseph. Lettre du représentant Duquesnoy, en mission près l'armée du Nord, qui témoigne de l'esprit public qui règne dans le département du Nord, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 519-520;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35114_t1_0519_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de sa part 600 liv., montant d'un billet de loterie, et 96 liv. pour les billets d'intérêts échus.

La Convention nationale décrète qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de tous ces dons, et leur insertion dans le bulletin (1).

[S.L., 19 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Comme fondés de la procuration du citoyen Ganipel dem^r ordinairement à Bordeaux, officier de Santé, employé dans les armées de la République, nous te prions de vouloir bien offrir pour lui à la Patrie, un don d'une somme de 696 liv. composée : 1^o/ de 600 liv. montant d'un billet de la loterie d'avril 1783; 2^o/ et 96 liv. pour 4 billets intérêts d'icelui échus jusqu'au 22 oct. 1788, temps auquel il est sorti en remboursement. Tu en feras faire mention au Bulletin pour opérer notre décharge.

Tu trouveras aussi ci-joint un mémoire relatif à une créance de 75.000 l. sur la République et réclamée par le citoyen Saint-Martin. Tu voudras bien la faire renvoyer au Comité qui doit en connoître. »

CHRISTOPHE frères.

16

Les citoyens de la commune de La Grasse, département de l'Aude, remercient la Convention des lois sages et populaires qu'elle ne cesse de donner, et particulièrement pour celle qui supprime les avoués et les tribunaux judiciaires. Ils annoncent qu'ils font passer aux représentants du Peuple les plus voisins, un calice, un ostensor et une croix dite de Saint-Louis, pour être joints à 118 marcs 2 gros d'argent, 4 gros 18 grains d'or, qu'ils ont précédemment fait passer à l'administration du département (3).

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[La Grasse, 27 niv. II. A la Conv.] (5)

« Liberté, Egalité, Vive la Montagne.

Citoyens,

Les vrais républicains ne doivent jamais donner ni recevoir des éloges; imbus de ce principe les habitants de cette commune, Montagnards de nom et de fait, se borneront à vous remercier des lois sages et populaires que vous ne cessez de donner et dont nous ressentons journellement les effets les plus doux.

Parmi tous ces avantages, nous attachons un grand prix à la suppression des avoués et des tribunaux judiciaires qui ne faisoient qu'éterniser les procès sans les juger.

On ne verra plus comme autrefois, tant d'hon-

nêtes familles devenir la victime de la chicane affamée; l'insatiable plaideur est paralysé dans sa naissance.

Il ne vous reste, Citoyens, qu'à rester fermes à votre poste, jusqu'à ce que nos ennemis soient entièrement détruits. Ce qui ne peut manquer d'arriver dans peu, d'après les moyens que vous prenez pour donner à nos troupes des chefs vaillants et patriotes. Nous voyons déjà que presque dans toutes les parties de la République, nos armées remportent des avantages.

Que si elles ont essuyé des revers sur nos frontières voisines, c'est plutôt l'effet de la plus noire trahison que de la lâcheté de nos frères d'armes; mais l'armée victorieuse de Ville-Platte qui marche à grands pas pour nous aider, et son intrépide général vont réchauffer l'ardeur de nos jeunes républicains, et dans peu, oui dans peu, le sol de la République ne sera plus souillé par la présence du pouilleux Espagnol. S. et F. ».

E. SARDA (maire), TOURNIER (off. mun.),
CAUMETTE (off. mun.), BLANC aîné (off. mun.),
SARDA (secrét. greffier)
[et onze autres signatures].

P.S. La commune fait passer aux représentants les plus voisins un calice, un ostensor et une croix dite de Saint-Louis, ayant remis ci-devant à l'administration du département 118 marcs 2 gros argent et 4 gros 18 grains d'or provenant de l'argenterie de notre paroisse.

Nos concitoyennes s'occupent à faire de la charpie qui est à la disposition de vos représentants.

17

Le représentant du peuple Duquesnoy envoyé près l'armée du Nord, écrit d'Aire, le 19 pluviôse, qu'en dépit des ennemis de la chose publique, le fanatisme expire, et que la Raison est actuellement le seul flambeau qui éclaire le peuple; que presque par-tout le Peuple est à la hauteur de la Liberté, de l'Egalité et de la Montagne; que les sociétés populaires, les autorités constituées sont épurées; que les patriotes de nouvelle date sont écartés, et que les vétérans de la Révolution reprennent les postes dont l'intrigue s'étoit rendue maîtresse (1).

[Aire, 19 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Enfin en dépit des ennemis de la chose publique le fanatisme expire; la raison est actuellement le seul flambeau qui éclaire le peuple, il ne s'amuse plus des hochets de la superstition. Ce n'est pas cependant que de temps à autre, on ne soit encore obligé de montrer les dents et de dérober au grand jour quelques ministres du culte catholique qui par méchanceté ou entêtement s'obstinent à remplir des fonctions que l'opinion publique a si justement prosrites et qui deviendroient aujourd'hui le prétexte de

(1) P.V., XXXI, 155 et 372. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl').

(2) C 291, pl. 924, p. 6.

(3) P.V., XXXI, 155. Mention dans M.U., XXXVI, 377.

(4) Bⁱⁿ, 22 pluv. et 23 pluv. (1^{er} suppl').

(5) C 291, pl. 924, p. 7.

(1) P.V., XXXI, 155.

(2) C 290, pl. 913, p. 2. Mention dans Bⁱⁿ, 22 pluv.; M.U., XXXVI, 377. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 757.

rassemblements séditionnels. Ces exemples de sévérité influent sur les autres et tout rentre dans l'ordre.

Le peuple est presque partout à la hauteur. La liberté, l'égalité et la Montagne, voilà désormais les seules divinités à qui il offrira son encens.

Les Sociétés populaires, les autorités constituées, tout s'épure; ces patriotes de nouvelle étoffe qui voulaient tout envahir, sont écartés et les vétérans de (la) Révolution reprennent les postes dont l'intrigue s'étoit rendue maîtresse. S. et F. ».

DUQUESNOY.

18

Le représentant du peuple dans le département de la Somme et de l'Oise, André Dumont, instruit la Convention que par-tout on attend avec impatience la loi du *maximum*, et qu'il la regarde lui-même comme absolument nécessaire pour ramener l'abondance: il dit que l'argenterie qui se ramasse dans les districts l'obligera à faire faire un convoi, et que tous les prêtres rendus à la Raison, lui envoient leur nouvelle profession de foi (1).

19

La société populaire d'Armes-Commune transmet à la Convention un ruban tricolore de l'invention du citoyen Vrouillet (2), l'un de ses membres et portant ces paroles dictées par la reconnaissance: *Législateurs, restez à votre poste. Armes-Commune reconnaissante*: elle désireroit qu'elle servît de décoration au président de la Convention. Elle envoie de plus 300 liv. qu'un citoyen offre chaque mois pour les frais et pendant la durée de la guerre (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).
Renvoi au comité d'instruction publique.

[Armes-Commune, 7 pluv. II] (5)

« Liberté, Egalité, Vive la République,

Législateurs,

C'est sur la Montagne Sainte, que brille le signal de notre félicité et de la liberté du monde. La Société populaire d'Armes-Commune pénétrée de cette vérité sacrée, persuadée qu'il importe de la transmettre à la postérité par le secours des arts, a interrogé un de ceux qui fleurissent ici. Il nous a répondu par l'organe de Vrouillet, membre de notre Société. Ce républicain a mis au jour une idée neuve que nous avons saisie avec transport. Il a proposé de faire fabriquer une ceinture tricolore d'un goût nouveau et portant ces paroles dictées par la recon-

(1) P.V., XXXI, 156. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t). Mention dans J. Paris, n° 410; J. Sablier, n° 1131. Omise dans Aulard.

(2) Et non Trouillet.

(3) P.V., XXXI, 156 et 371. Mention dans C. Eg., n° 542.

(4) Bⁱⁿ, 22 pluv. et 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(5) F^{17A} 1009^C, pl. 1, p. 2234.

naissance nationale (1): *Législateurs, restez à votre poste; Armes-Commune reconnaissante.*

Législateurs, nous vous présentons cette ceinture comme l'expression vivante de notre reconnaissance. Veuillez en décorer votre président... Il est temps sans doute que vous adoptiez un costume qui parle aux yeux et qui annonce la majesté de la grande nation que vous représentez. »

Fr. Jule BENOIT (secrét.), CARDON,
FOURRAL (secrét.), Démophile BONNAUD (secrét.).

P.S. La Société populaire fait passer à la Convention nationale la somme de 300 l. qu'un citoyen offre chaque mois pour les frais et pendant la durée de la guerre. Elle provient du premier paiement. A la ceinture est joint un ruban pour le tour du chapeau du président avec cette inscription: « Que le calme renaisse ».

20

La commune et la société populaire de Beaune font part à la Convention nationale qu'elles ont déposé, pour les défenseurs de la Patrie, 18 douzaines de chemises, 41 paires de souliers, 72 paires de bas, 8 chapeaux et autres effets, et qu'elles offrent 34 marcs 3 onces d'argenterie, et 311 livres de cuivre, restans des hochets de la superstition, à laquelle les citoyens de cette commune ont renoncé, pour ne vivre désormais que sous le règne de la Raison: elles réclament des secours pour les pertes qu'ont éprouvées leurs contrées depuis quatre années, et l'établissement d'un hospice à Beaune.

Mention honorable des dons, et renvoyé pour le surplus de la pétition au comité des secours publics (2).

21

Le citoyen Garnier, de Belley, département de l'Ain, fait abandon du montant de la liquidation de sa charge de notaire, au profit du 1^{er} bataillon de républicains qui débarquera en Angleterre.

Mention honorable (3).

22

L'agent national du district de Bergues, département du Nord, annonce à la Convention que les biens des émigrés et les domaines nationaux se vendent le triple de l'estimation, et que depuis plusieurs mois il est sorti de ce district, pour les fonderies et monnoies nationales 8,160 marcs 2 gros d'argent, 2,233 marcs 3 gros d'argent doré, 24 marcs 6 gros d'or, 160 marcs de cuivre doré, indépendamment d'un envoi de 300 marcs d'argent et de quelques

(1) Le C. d'Instruction publique a examiné cette lettre le 1^{er} germinal et envoyé la ceinture aux Archives.

(2) P.V., XXXI, 156. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXI, 157. Bⁱⁿ, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).